

Nous vous prions de trouver ci-après les tarifs des adhésions et cotisations applicables sur décision du Conseil d'Administration.

OFFRE SOCLE

La cotisation annuelle correspond à un ensemble de services pour vous accompagner (entreprises, salariés et chefs d'entreprise non-salariés) autour de 3 axes définis et harmonisés au niveau national : suivi de l'état de santé individuel des salariés, déploiement des actions de prévention dans l'entreprise et prévention de la désinsertion professionnelle. Il s'agit d'un forfait mutualisé qui constitue **l'offre socle**.

Frais adhésion	39 € H.T	par salarié et chef d'entreprise non-salarié inscrit (versés une seule fois, lors de l'adhésion)
Cotisation annuelle	109 € H.T	par salarié et chef d'entreprise non-salarié (quelle que soit la date d'embauche)
Cotisation des travailleurs intérimaires	109 € H.T	par intérimaire vu en visite
Facturation des absences et des retards de salariés aux visites médicales ne permettant pas de réaliser la visite Pour tous salariés (intérimaires compris)	67€ H.T	pour toute absence à un rendez-vous, visite médicale ou entretien infirmier, non excusée dans les 48 heures ouvrées précédant la convocation.
Pénalités	De retard	10% H.T. de la cotisation annuelle. Au-delà du 31 janvier, votre cotisation sera majorée de 10%.
	De réintégration suite à la radiation	111€ H.T. par salarié non inscrit à l'effectif. La radiation de l'entreprise peut être décidée par le Conseil d'Administration. Lors de la réintégration, l'employeur est redevable de la cotisation en cours ainsi que cette pénalité.

OFFRE COMPLEMENTAIRE

Elle s'adresse aux entreprises adhérentes et leur propose des prestations allant au-delà de l'ensemble socle de services.
Ces services permettent de répondre aux besoins supplémentaires des adhérents et ne sont donc mobilisés qu'à leur demande.

Cette offre complémentaire fait l'objet de conditions générales et d'une **grille tarifaire spécifique**.

Formation SST* et PRAP** initiale	200,00 € H.T	par salarié
Formation SST* et PRAP** Recyclage	100 € H.T	par salarié

*Sauveteur Secouriste du travail

**Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

OFFRE SPECIFIQUE

Travailleurs Indépendants : 216,50€ HT

Les travailleurs indépendants peuvent bénéficier :

- De visites classiques
- De la réalisation d'un état des lieux des risques professionnels liés à son poste accompagné de préconisations
- De la participation possible à l'ensemble des ateliers proposés par le Service